

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2001)
Heft: 144-146

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

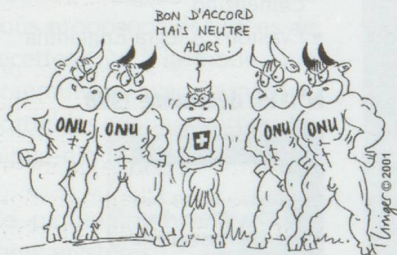
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

VOTATIONS INITIATIVES CONSULTATIONS

● Il n'y aura pas de votation le 23 septembre 2001. Actuellement, seule la loi sur le marché de l'électricité est prête à passer devant le peuple. Ce scrutin sera vraisemblablement reporté au 2 décembre 2001.

● La Commission de politique extérieure du Conseil des États a approuvé l'initiative populaire pour l'adhésion à l'ONU. Un seul de ses membres a voté contre. La Commission a également salué l'idée du Conseil fédéral d'accompagner l'adhésion à l'ONU d'une déclaration de neutralité.



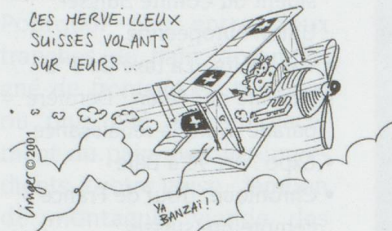
● Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'à fin août la nouvelle loi sur la promotion du logement qui se concentre sur une aide ciblée en faveur des personnes économiquement faibles, les familles nombreuses, les personnes âgées, handicapées ou en formation. 1 000 à 15 000 logements seraient réalisés chaque année par le biais de prêts fédéraux à tarifs préférentiels. Un autre millier de logements en propriété à prix modérés devraient voir le jour chaque année grâce à un système de cautionnement de coopératives.

GOVERNEMENT

● La Commission des institutions politiques du National a rejeté par 15 voix sans opposition une initiative parlementaire de Josef Zizyadis

(PdT/VD). Le conseiller national proposait d'instaurer un gouvernement formé par un premier ministre qui serait élu par le Parlement.

● Le vieux Beechcraft à hélices du gouvernement sera définitivement remis à



la fin de l'année prochaine. Il sera remplacé par un élégant biracteur Cessna Citation Excel. Le vieux coucou faisait paraître-il du gouvernement suisse la risée des tarmacs.

● Les intérêts de Peter Hess dans 2 sociétés panaméennes suscitent la controverse, bien qu'elles soient selon lui tout à fait légales. Il va toutefois immédiatement quitter le Conseil d'administration de la société liechtensteinoise où siège également Oswald Bühler. Il a répété qu'il ignorait que ce dernier était impliqué dans le scandale des caisses noires de la CDU.

● Pour mettre fin à la controverse suscitée par certains de ses mandats, Peter Hess (DC) sacrifie toutes ses charges au sein de sociétés privées. Un rapport de révision partielle indique qu'il n'a pas fauté. L'organisme d'autorégulation zougais (AOR) n'a pas trouvé d'irrégularité, il va ouvrir une enquête supplémentaire dans un cas. L'AOR a remis un rapport complet au président du National. Peter Hess laisse 48 sièges vacants. Il a toutefois transgressé sur un point la loi sur le blanchiment d'argent. Il manque un extrait de Registre du commerce dans la documentation qu'il a remise à l'AOR. Il risque une amende d'environ 100 000

francs ou un blâme. Il serait judiciaire d'établir un code.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● Les étudiants ne veulent pas des 6 mois d'école de recrues prévus par l'armée XXI. Avec le nouveau système, il deviendra impossible de faire son école de recrue en été entre la maturité et l'entrée à l'Alma Mater...

● Le nouveau plan directeur de l'armée est parti en consultation jusqu'au 31 juillet. Contrairement au pro-



jet qui envisageait la subordination des bataillons de l'armée terrestre aux grandes écoles militaires, ils continueront d'être entièrement intégrés dans les brigades. Les cantons ont défendu âprement leurs officiers de milice. Les officiers de carrière auront ainsi moins de prise sur la direction de l'armée. Même si les formations cantonales sont supprimées, les cantons conservent de grandes compétences. Les effectifs sont ramenés à 120 000 hommes ; l'école de recrues durera 24 semaines ; elle sera suivie de 6 cours de répétition de 3 semaines chacun. À 27 ans les soldats entreront dans la réserve. À 30 ans ils seront libérés de leurs obligations militaires. Les sous-officiers supérieurs et subalternes seront libérés à 36 ans, les capitaines à 42 ans, les officiers supérieurs et les officiers généraux à 50 ans.

Chaque année 3 000 jeunes de 20 ans accompliront leurs obligations d'une seule traite de 300 jours d'affilée au lieu de 258. C'est ce contingent qui fournira les hommes nécessaires aux engagements à l'étranger. Ensuite ils seront affectés à la réserve pendant 10 ans. Il n'y aura plus qu'un chef de l'armée, fini le collège des commandants de corps.

● La protection civile passera de 270 000 à 120 000 hommes qui serviront jusqu'à 40 ans. Les dépenses de PC baisseront encore de 15 %. Elles passeront de 600 millions de francs annuels à 200 millions. Les objecteurs de conscience effectueront 13 mois de service au lieu de 15.

● Investissements. Chars de grenadiers : 484 millions ; avions : 4 milliards ; hélicoptères : 900 millions ; simulateurs 600 millions. Armée XXI coûtera 4,3 milliards par an, dont 2 milliards d'investissements. Chaque année il faudra investir 500 millions de plus dans l'armement. Certaines acquisitions sont urgentes parce que sans cesse reportées : des chars de génie et de secours : 366 millions ; des chars à roues : 910 millions ; une 2^e tranche de chars de grenadiers : 484 millions ; un renforcement de l'artillerie : 920 millions ; une nouvelle série de missiles sol-air Rapier : 293 millions. Les militaires prévoient en plus un système de conduite informatisé : 1 milliard ; des drones d'observation : 650 millions ; un nouvel avion de combat : 4 milliards ; un système de



défense antimissiles : 2,5 milliards ; un hélicoptère de transport armé : 900 millions ; la modernisation des chars Léopard : 500 millions.

● Ruth Dreifuss (SO), Pascal Couchepin (RD) et Moritz Leuenberger (SO) ont résisté jusqu'au bout à l'appétit des militaires. Mais Armée XXI sera 3 fois plus petite que l'armée actuelle et coûtera le même prix. Est-ce bien raisonnable ? En automne le Conseil fédéral peaufinera son projet et le soumettra aux Chambres. Armée XXI doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

INTÉRIEUR

● Une rumeur parle d'un départ prochain de Ruth Dreifuss.

● La Commission de la Culture du National vole au secours du cinéma. Elle critique vertement le renvoi du projet au Conseil fédéral par le Conseil des États. Certains membres ont jugé que le Conseil des États s'était fait par trop influencer par le lobby cinématographique américain

● Concessions des maisons de jeux. Au premier filtrage 22 demandes de casinos passent à la trappe. 41 demandes restent en lice dont 13 en Suisse romande. Montreux, Lausanne et Genève briguent l'unique concession de «type A» (mises illimitées). 5 demandes zurichoises n'ont pas satisfait aux exigences. Chiasso est ulcérée



et trouve que la décision sert les intérêts des Italiens. Décision finale en automne. Ensuite une nouvelle ronde pourrait avoir lieu avec des projets améliorés.

11^e RÉVISION DE L'AVS

● La droite veut des économies et la gauche une retraite flexible généreuse. Les femmes sont les grandes perdantes. Tout le monde est mécontent, mais aucun parti n'ose bloquer le projet. Le flou règne sur l'avenir de l'AVS. Sur l'ensemble du projet une majorité de 62 voix contre 60 et 63 abstentions l'a accepté ! La mouture épargne les veuves avec enfant, mais n'accorde que 400 millions de francs à la flexibilisation des retraites. Le projet va au Conseil des États avant un probable réfé-



rendum. Le National a accepté d'élever de 1,5 % le taux de TVA dès que l'AVS tombera dans les chiffres rouges.

● Économies :
- 422 millions : par l'élévation de la retraite des femmes de 64 à 65 ans qui produira 23 millions de cotisations en plus (à condition qu'elles ne soient pas chômeuses !)
- 510 millions par restriction du droit de rente de veuves. Seules celles qui ont encore des enfants mineurs à 45 ans auront droit à une rente définitive. Les veuves sans enfants n'auront plus droit qu'à un versement unique correspondant à un an de rente.

- 150 millions : par la revalorisation des rentes tous les 3 ans au lieu de

tous les 2 ans.

● Prestations nouvelles :
- Retraite anticipée : elle sera possible dès 62 ans. Jusqu'à 48 240 francs de revenus annuels, un taux préférentiel unique de réduction sera appliqué.

- Coût de cette flexibilisation : 800 millions dont 712 millions de dépenses et 82 millions de cotisations en moins

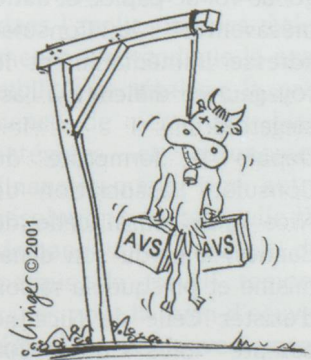
● Recettes nouvelles :
- 4,05 milliards par augmentation de la TVA de 1,5 % si nécessaire, sur proposition du Parlement.

- 367 millions par affectation directe à l'AVS de la part revenant à la Confédération du point supplémentaire de TVA prélevé dès 1999.

- 63 millions par l'augmentation à 8,1 % (au lieu de 7,8) du taux de cotisation des indépendants.

- 202 millions par la suppression de la franchise de 16 800 francs pour les retraités actifs. Ceux qui gagnent de l'argent après l'âge de la retraite cotiseront à l'AVS sur l'entier de leur revenu.

● Assurance facultative des Suisses de l'étranger : Elle va être supprimée dans les pays qui ont une convention sociale signée avec la Suisse et réduite à l'état de squelette dans les pays qui n'ont pas signé de convention. Des initiatives, notamment sur l'utilisation de l'or de la BNS sont pendantes. Voir notre article pages 24 et 25.



JUSTICE ET POLICE

● Faciliter la naturalisation des étrangers de la 2^e génération séduit la plupart des partis politiques, syndicats et organismes patronaux. Les milieux concernés sont plus réservés pour octroyer d'office la nationalité de 3^e génération. L'Union démocratique du centre s'oppose notamment à l'idée d'un droit du sol pour ces derniers. L'UDC rejette «la tendance au braillage du droit de nationalité».



● Face à la recrudescence du trafic de drogue la peine encourue par les mineurs pourrait être portée de un an à quatre. Les Chambres doivent débattre en octobre d'une révision partielle du Code pénal.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Les mariages de multinationales étrangères qui peuvent avoir des retombées en Suisse doivent être annoncés à Berne, indépendamment des démarches faites à Bruxelles. Il suffit que le seuil des 2 milliards de francs de chiffres d'affaires au plan mondial ou la barre des 500 millions de francs en Suisse soient atteints pour que la notification devienne obligatoire. La loi sur les cartels s'applique.

PARTIS

● Manifeste de Gurten. Moins d'État et plus de marché ! Quatre socialistes bernois ont défendu cette thèse devant la presse à Berne. Selon eux le PS ne devrait plus être considéré comme

Nouvelles fédérales

▷ uniquement le parti de la classe laborieuse. Il ne devrait pas non plus défendre systématiquement les intérêts des «groupes d'activistes». Ils souhaitent un État efficace auquel on recourrait moins souvent et moins d'impôts. Le PS devrait reconnaître le potentiel de la mondialisation, alors que le service public devrait être remplacé par un service au public le plus possible privatisé. En ce qui concerne la santé, il est préconisé de réduire les incitations à prescrire et à consommer. La politique sociale devrait, elle, être

réorientée afin de miser aussi sur la responsabilité individuelle et les devoirs des personnes assistées, plutôt que seulement sur leurs droits. Enfin il est demandé de réduire l'immigration des personnes ne provenant pas de l'UE. Christiane Brunner salue la contribution du texte à la nouvelle dynamique de débat qui anime le parti, mais concède qu'elle ne pourrait pas le suivre sur l'un ou l'autre point, certaines thèses se rapprochant trop de la droite. Peter Bodenmann estime qu'il ne faut pas perdre du temps avec de telles sottises universitaires, c'est de l'idéologie bourgeoi-

se primitive. Valérie Garbani estime que ce n'est pas à un groupuscule de définir l'orientation du parti socialiste. Pierre-Yves Maillard remarque que sur les 10 thèses, pas une n'est conforme à celles que le parti a démocratiquement adoptées.

● L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) comptait à fin 2000 40609 adhérents, soit 1 568 de plus qu'en 1999. L'augmentation est toutefois moins marquée qu'au cours des années précédente.

● Le Conseil National devra se prononcer sur une éventuelle levée de l'immunité de

Christoph Blocher en rapport avec le discours sur la Suisse et la Seconde Guerre mondiale tenu en mars 1997 à Cèrlikon/ZH, deux points de ce discours étant problématiques par rapport à la norme pénale antiraciste. Il avait banalisé la politique des réfugiés et ses conséquences fatales et présenté les demandes de la communauté juive comme une pure manœuvre de chantage.

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

Les Suisses dans l'hexagone Les Suisses de la Côte d'Azur, entre regret et assoupissement

Petit aperçu de la communauté helvétique présente sur la Riviera française

Installée dans le prisé quartier des Musiciens de Nice, l'Association suisse de secours somnole depuis 1998, date de fermeture du Consulat suisse de Nice ; un contraste saisissant avec un passé proche très actif. Cette association, largement centenaire, fut créée pour venir en aide aux Suisses nécessiteux. Si la Côte d'Azur de la Belle Époque et des Années Folles est la destination hivernale de la bonne société, certains résidents suisses n'étaient parfois que très peu argentés, la plus vieille famille helvétique ayant pour fondateur un porteur de lait des rues de Nice.

L'Association a été très prolifique. Elle a compté jusqu'à 500 membres pour plus de

2000 Suisses inscrits au Consulat et a même pu acquérir son siège social. 21 rue Berlioz à Nice. L'association coordonnait également les activités de l'Harmonie suisse et les compétitions de tir. Progressivement ses activités évoluent et elle devient ainsi la partenaire indispensable du Consulat pour aider à résoudre les tracas des touristes. Dès qu'un de ces derniers a un problème de voyage, de vol de papier, et autre mésaventure, le Consulat adresse immédiatement le voyageur en difficulté à l'association.

Depuis la fermeture du Consulat, l'association de Nice (mais aussi celle de Cannes) a perdu son dynamisme et presque sa raison d'exister. Celle de Nice ne compte plus que 200

membres (celle de Cannes une centaine) et l'arbre de Noël a été supprimé par manque d'enfants à qui remettre des cadeaux. Et M. Clerc, l'ancien président, de considérer comme une grave erreur la suppression du Consulat de la Baie des Anges. En effet, le flux touristique, durant cinq mois, vient sur la Côte d'Azur, le proche Var, en utilisant le deuxième aéroport de France, la région de Marseille étant excentrée en terme de fréquentation touristique.

Bien sûr les associations azuréennes admettent que Marseille est une grande ville mais continuent de regretter que Berne, dans son choix, n'ait pas tenu compte d'éléments comme le poids économique de la Principauté de Monaco, la présence de la technopole Sophia Antipolis et bien enten-

du du flux touristique.

Les Suisses de Monaco ont ainsi perdu leur lien avec les autres résidents azuréens. Le Club suisse de Monaco compte plus de 250 membres pour 1041 résidents inscrits, des résidents essentiellement actifs. Les Suisses de la Principauté ont aujourd'hui leur propre Consulat et auront d'ici peu leur propre représentant au Conseil des Suisses de l'étranger.

Reste pour conserver le contact entre les Suisses de la Côte d'Azur, les rencontres, tous les deux mois, de la Chambre régionale suisse de Commerce qui, si elle est basée à Marseille pour des raisons de réalisme économique, doit organiser ses dîners à Nice, s'assurant ainsi la présence des très actifs Suisses de Monaco.

OLIVIA PSACHIN